

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 25 avril 1986.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 44 du 30 octobre 1987.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

71 Demandeur(s) : SAUVEPLANE Pierre. — FR.

72 Inventeur(s) : Pierre Sauveplane.

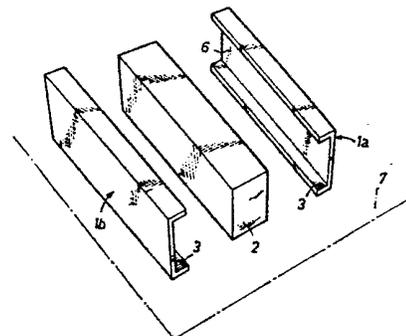
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménie.

54 Dispositif magnétique de fixation amélioré.

57 Dispositif magnétique de fixation qui comprend un aimant
ou ferrite 2 placé entre deux masses polaires 1a, 1b, lesdites
masses polaires possédant au moins un rebord latéral 3 des-
tiné à empêcher le glissement du ferrite 2 entre lesdites
masses vers l'extérieur.

Le dispositif peut être inclus partiellement ou totalement
dans un enrobage extérieur.



FR 2 597 933 - A1

Dispositif magnétique de fixation amélioré.

Les dispositifs magnétiques de fixation comportent généralement un ferrite ou aimant permanent et deux masses polaires.

Le ferrite est maintenu entre les deux masses polaires par attraction magnétique mais cette force d'attraction n'est pas suffisante pour rendre l'assemblage définitif et sans glissement. Il est donc nécessaire de procéder à une opération complémentaire de fixation tel qu'un collage.

L'invention permet de remédier à cet inconvénient en proposant des masses polaires possédant au moins un rebord latéral destiné à empêcher le glissement du ferrite entre lesdites masses vers l'extérieur.

L'invention permet donc d'obtenir un dispositif magnétique de fixation qui est efficace et dans lequel le ferrite est emprisonné entre les deux masses polaires. De plus, l'invention permet d'obtenir une force de liaison plus intense entre le dispositif magnétique et le support métallique.

Ainsi, lorsque le dispositif magnétique selon l'invention est inclus partiellement dans un enrobage extérieur (résine, béton ...), l'ancrage de ce dernier se trouve renforcé grâce aux rebords des masses polaires, qui de plus rendent dans ce cas les masses polaires et le ferrite totalement indissociables.

Dans un autre mode de réalisation, les masses polaires sont percées de trous destinés à recevoir des vis de montage. Les têtes des vis sont situées en retrait par rapport à la surface de contact magnétique entre le ferrite et les masses polaires.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective du dispositif selon l'invention.

La figure 2 est une vue en coupe d'un mode de réalisation comparable à celui de la figure 1 mais avec des masses polaires percées de trous pour la mise en place de vis de montage ou autres éléments de fixation,

Les figures 3 et 4 sont des vues en perspective d'autres modes de réalisation de l'invention.

Les figures 1 et 2 montrent les masses polaires (1a, 1b), le ferrite (2) à section rectangulaire ou autre venant se loger entre les 2 masses polaires (1a, 1b) avec leurs rebords latéraux (3). Sur la masse polaire (1b) (figure 2) sont ménagés des trous (4) destinés à recevoir les vis (5) de montage. Ces trous (4) sont réalisés de façon à ce que les têtes de vis (5) soient en retrait par rapport à la surface de contact (6) avec le ferrite (2).

La figure 3 montre un autre mode de réalisation de l'invention dans lequel le rebord latéral (3) n'est réalisé que sur un seul des bords longitudinaux des masses polaires (1). Le dispositif à inclure vient se fixer sur un support métallique (7), l'enrobage extérieur n'est pas représenté.

La figure 4 représente des masses polaires (1) en forme de H. Ce mode de réalisation permet un meilleur ancrage du dispositif magnétique dans l'enrobage extérieur grâce au prolongement externe (8) des rebords (3).

Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art au dispositif qui vient d'être décrit à titre d'exemple non limitatif, sans sortir du cadre de l'invention.

RE.VENDICATIONS

- 1, Dispositif magnétique de fixation qui comprend un aimant ou ferrite (2) placé entre deux masses polaires (1a, 1b), caractérisé en ce que lesdites masses polaires possèdent au moins un rebord latéral (3) destiné à empêcher le glissement du ferrite (2) entre lesdites masses vers l'extérieur.
- 5 2, Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il peut être inclus partiellement ou totalement dans un enrobage extérieur.
- 10 3, Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les masses polaires (1a, 1b) ont des rebords (3) à prolongements externes (8) pour permettre un meilleur accrochage dans l'enrobage extérieur.

1/2

Fig. 1

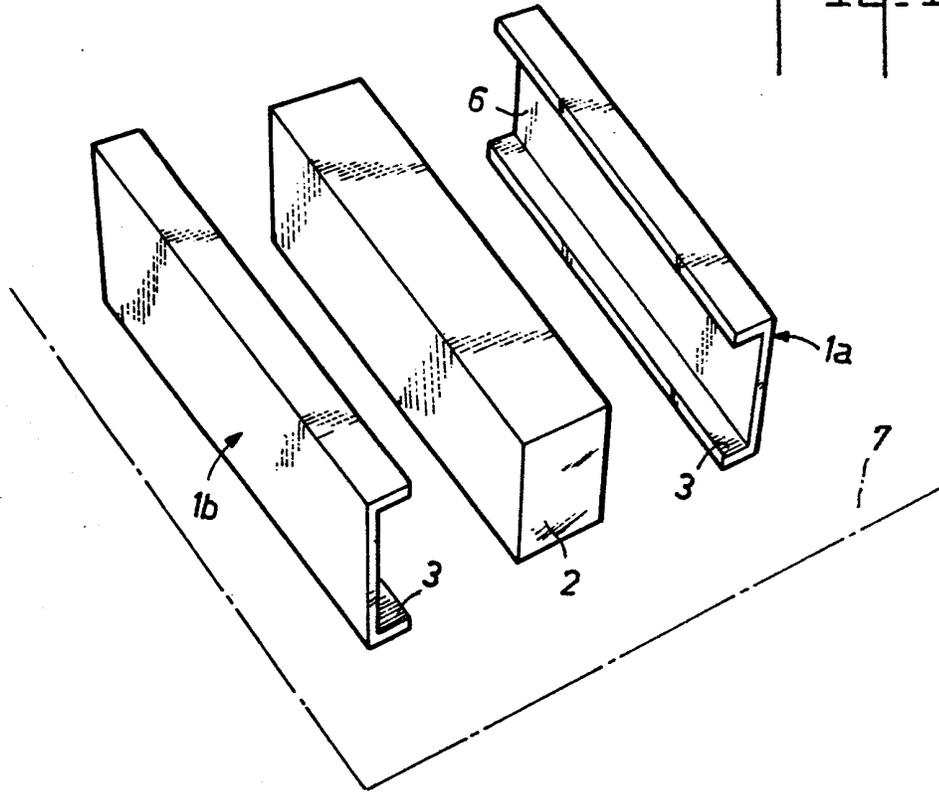


Fig. 2

